

**BAREME DE REMUNERATION MENSUELLE SELON LE STATUT
ET LA SITUATION FAMILIALE DU/DE LA STAGIAIRE**
(décret n°2002-1551 du 23/12 2002)

Situation du bénéficiaire	Barème rémunération	Barème rémunération HSP
Demandeurs d'emplois : <ul style="list-style-type: none"> • ayant exercé une activité salariée pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois, ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois, • veufs(ves), divorcé(e)s, séparé(e)s ou célibataires, assumant seul(e)s la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France, • femmes seules en état de grossesse ayant effectué la déclaration et les examens prénataux prévus par la loi, • mères de famille ayant eu 3 enfants au moins, • femmes divorcées, veuves, séparées judiciairement depuis moins de 3 ans. 	652,02 €	850,00 €
Demandeurs d'emploi autres catégories et âgés de : <ul style="list-style-type: none"> • 16 à 20 ans • 21 à 25 ans • 26 ou plus 	310,39 € 339,35 € 401,09 €	400,00 € 450,00 € 550,00 €
Travailleurs non salariés inscrits à Pôle emploi et justifiant de plus d'un an d'activité professionnelle dans les 3 ans qui précèdent l'entrée en stage, dont 6 mois consécutifs.	708,59 €	850,00 €
Travailleurs handicapés : <ul style="list-style-type: none"> • ayant exercé une activité salariée pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois, ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois, • ne remplissant pas les conditions d'activité ci-dessus, • à la recherche d'un premier emploi. 	100 % du salaire antérieur, avec un plancher mensuel de 644,17 € et un plafond de 1 932,52 € 652,02 € 652,02 €	100 % du salaire antérieur, avec un plancher mensuel de 644,17 € et un plafond de 1 932,52 € 850 € 850 €
Stagiaires sous-main de justice	2,49 € de l'heure	/